
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 mai 2025 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Ménard, Directeur d'arrondissement adjoint par intérim – Qualité de vie et chef de division voirie
Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets
Mme Sherline Elien, Secrétaire recherchiste
M. Stéphane Rodrigue, Commandant - Poste de quartier 26

ABSENCE :

Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h02.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus débute à 19h09 et se termine à 19h21.

CA25 16 0090

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2025, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2025, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions des citoyens

LA PÉRIODE DES QUESTIONS DÉBUTE À 19H23 ET SE TERMINE À 20H40.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Monsieur Marc Poulin	Démocratie
Madame Isabelle Poissant	Règlement de zonage
Monsieur Hugues Marceau	Projet particulier PP147
Monsieur Philip Merigan	Projet particulier PP147
Madame Zélinda Caudal	Appel d'intérêts
Monsieur Youcef Rabi	Projet pilot
Monsieur Schoulin Schwartz	Projet pilot
Monsieur Michel Ficher	Projet pilot
Madame Leah Hertzog	Projet pilot
Monsieur Akiva Kline	Projet pilot
Madame Suzanne Simard	Qualité vie sur ave Querbes
Monsieur Pierre Lacerte	Non-respect - permis construction
Madame Jocelyne Provost	Autobus jaune
Madame Céline Forget	Milice ethnique
Monsieur Kevin Irving Grégoire	Gestion de coop problématique
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Monsieur Elliot Gagnon Mobilité durable	Considérant l'engagement de l'arrondissement envers le transport durable et l'écoresponsabilité, comment se fait-il qu'il soit encore permis à Outremont que des autobus scolaires fonctionnant au diesel puisse s'arrêter à chaque maison et ce deux fois par jour. En plus d'entraver la circulation, cette pratique est extrêmement polluante et contribue à la détérioration de la qualité de l'air. C'est une pratique inefficace qui doit être changée au profit d'arrêts prédéterminés sécuritaires à des intervalles beaucoup moins fréquents. Merci de l'attention portée à ma question.
Madame Violaine Pépin Propreté des rues (rue Hutchison en particulier)	Qu'est-ce que la ville entend faire pour convaincre les citoyens de garder le devant de leur résidence propre ainsi que la portion trottoir et caniveau devant leur habitation? Sérieusement, la rue Hutchison est parfois digne d'un dépotoir. J'invite les élus à venir s'y promener.
Madame Horsfall Park furniture	Who is responsible for deciding the colours of the public park tables and benches? How do I join the local neighbourhood community to discuss proposals and decisions? Why are the picnic table and park benches painted bright yellow and blue? Outremont is an elegant neighbourhood and the parks now look like Ronald MacDonald playgrounds. Our house overlooks Park F.X Garneau and it's a real eyesore to look at these coloured picnic tables - they should be traditional green and blend in. Also a few years ago it was announced that the city would be cleaning up all the graffiti. The city pole outside our driveway still has the same graffiti on it that has been there for years. Please, we pay an absolute fortune in taxes, can the city not afford an urban designer to oversee decisions like the park furniture colours and also to ensure that the graffiti is indeed removed? Thank you in advance for giving me the information on how to become involved in the Outremont community and how to voice concerns regarding anything pertaining to the neighbourhood (including cycle paths and stop signs etc) Tamsin and Constantine Moussis.

Madame Zélinda Caudal Appel à manifestation d'intérêt : deux immeubles patrimoniaux à requalifier	je souhaiterais savoir combien de personnes siégeront sur le comité de sélection? Qui y sera représenté? (uniquement des élus, uniquement des gens de l'arrondissement, des gens de l'extérieur) Quels seront les membres du comité prévus? Quelles sont les mesures pour assurer l'équité, la transparence et la diversité au sein du comité?
--	--

CA25 16 0091**Prolongation de la période de questions des citoyens**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20H24 ET SE TERMINE À 20H40.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

À 20 h 40, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 56, le conseil reprend ses travaux.

CA25 16 0092

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2025, à 19 h

Copie des procès-verbaux ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chap. C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2025, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA25 16 0093

Accorder un contrat à l'entreprise Construction Di Paolo inc., pour les travaux de restauration et mise en conformité de la mairie d'Outremont, situé au 543 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine de l'arrondissement Outremont - Dépense totale de 4 979 637,26 \$, taxes incluses (contrat : 4 184 569,13 \$ + contingences : 627 685,37 \$ + variation des quantités 41 845,69 \$ + incidences : 125 537,07 \$) - Appel d'offres public 2475-AOP-TRV07 - (huit (8) soumissionnaires) - Dépense provenant des programmes de la Ville centre, des subventions et du PDI de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1250749001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER à Construction Di Paolo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de restauration et mise en conformité de la mairie d'Outremont, au prix de sa soumission corrigée, soit pour une somme de 4 184 569,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV07 (8 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense de 627 685,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense de 41 845,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'AUTORISER une dépense de 125 537,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'AUTORISER une dépense totale maximale de 4 979 637,26 \$ incluant le contrat, les budgets de contingences, de variation de quantités, des incidences et les taxes,

DE PROCÉDER à une évaluation du rendement de Construction Di Paolo inc.;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée par des programmes de la ville centre, des subventions et du PDI (Programme décennal des immobilisations) de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1250749001

CA25 16 0094

Accorder un contrat à la firme Élagage Prestige Inc. au montant de 152 514,34 \$ incluant les taxes, pour le service d'élagage dans le cadre du programme d'entretien cyclique des arbres publics pour l'année 2025 avec une possibilité de renouvellement pour deux (2) années additionnelles à la suite de l'appel d'offres public 25-20829 (quatre (4) soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU QUE la forêt urbaine d'Outremont, reconnue pour sa qualité, est composée d'environ 7 500 arbres publics;

ATTENDU QUE les dégâts occasionnés par la tempête de verglas du 5 avril 2023 ont mis en lumière la nécessité de mettre sur place un programme d'entretien planifié des arbres de l'arrondissement;

ATTENDU QUE les demandes ponctuelles, générées par les demandes citoyennes, les travaux sur le domaine public et les urgences ainsi que les abattages et les essouchages mobilisaient trop l'équipe pour qu'il soit possible de réaliser un élagage cyclique en parallèle;

ATTENDU QU'afin d'assurer un entretien raisonné, l'arrondissement a été séparé en cinq (5) secteurs, que l'ensemble des arbres de rue d'un secteur sera inspecté annuellement, puis les arbres dont le DHP est supérieur à 20 cm qui nécessiteront un élagage seront élagués et qu'à chaque année, un nouveau secteur sera inspecté puis élagué, afin de réaliser une rotation sur cinq (5) ans;

ATTENDU QUE l'appel d'offres 25-20829 du service de l'approvisionnement a été publié le 20 janvier 2025 dans le quotidien le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO;

ATTENDU QUE neuf (9) firmes se sont procuré le cahier de charges, que cinq (5) firmes ont présenté une soumission et étaient conformes et que la firme Élagage Prestige Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259926001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER à la firme Élagage Prestige inc., un contrat ayant pour objet le service d'élagage d'arbres publics pour l'arrondissement d'Outremont jusqu'au 31 décembre 2025 avec une possibilité de renouvellement pour deux (2) années additionnelles, soit pour les années 2026 et 2027;

D'AUTORISER une dépense totale de 152 514,34 \$, incluant les taxes, pour les trois années de contrat, soit pour les années 2025, 2026 et 2027;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1259926001

CA25 16 0095

Accorder un contrat à l'entreprise Construction G.E.L.F Inc. pour les travaux d'aménagement d'un nouveau jardin communautaire, bonification du jardin collectif existant et construction d'un nouveau bâtiment secondaire dans le parc Beaubien de l'arrondissement Outremont 2575-AOP-TRV01 (5 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 754 059,56 \$, taxes incluses (contrat: 613 530,05 \$ + contingences (15%): 92 029,51 \$ + incidences: 48 500,00 \$) - Dépense PDI provenant du budget participatif et du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2025 (PDI-JCCM) du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal (BTER)

ATTENDU QUE dans le cadre des actions proposées au plan stratégique Montréal 2030, au Plan climat 2020-2030 ainsi qu'au Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, ce dernier s'est engagé à réaliser divers travaux de verdissement permettant d'exercer une saine gestion écologique et durable de ses terrains et ainsi répondre aux priorités liées à l'urgence climatique;

ATTENDU QUE l'arrondissement Outremont a lancé un appel d'offres afin de réaliser des travaux d'aménagement d'un nouveau jardin communautaire, la bonification du jardin collectif existant et la construction d'un nouveau bâtiment secondaire dans le parc Beaubien de l'arrondissement Outremont;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1258892001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Construction G.E.L.F inc., pour les travaux d'aménagement d'un nouveau jardin communautaire, la bonification du jardin collectif existant et la construction d'un nouveau bâtiment secondaire dans le parc Beaubien de l'arrondissement Outremont à la suite de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV01 (cinq (5) soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense au montant de 613 530,05 \$, incluant les taxes, pour les travaux d'aménagement d'un nouveau jardin communautaire, la bonification du jardin collectif existant et la construction d'un nouveau bâtiment secondaire dans le parc Beaubien de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 92 029,51 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences (15%);

D'AUTORISER une dépense de 48 500 \$, incluant les taxes, à titre de budget des incidences;

D'AUTORISER une dépense maximale de 754 059,56 \$ incluant le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement financée par le budget participatif de la Ville de Montréal (1^{re} édition) volets « Zones nourricières » et « Jardins verticaux de la fraîcheur » ainsi que la subvention du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2025 (PDI-JCCM) du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal (BTER).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1258892001

CA25 16 0096

Accorder une contribution financière à quatre OSBL, totalisant 205 733,02 \$, incluant les taxes si applicables (contribution: 197 596 \$ + montant résiduel: 8 137,02 \$) aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2029 dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) - Dépense provenant du budget d'agglomération

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1257378002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier totalisant la somme de 205 733,02 \$, incluant les taxes si applicable (contribution : 197 596 \$ + montant résiduel: 8 137,02 \$) dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029) aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJET	PÉRIODE	MONTANT
Refuah V'Chesed	Surmonter l'isolement grâce à des soins intégrés	1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2029	30 000 \$
Ado-Spectrum	Offrir un cadre structurant aux adolescents autistes pour prévenir la précarité	1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2029	81 664,51 \$
Outremont en Famille	Les popotes, un projet communautaire de sécurité et d'éducation alimentaire	1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2029	60 000 \$
YMCA	Café des aînés	1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2029	34 068,51 \$

D'APPROUVER les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer les conventions, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1257378002

CA25 16 0097

Accorder une contribution financière d'un montant maximum de 17 500 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme Vision Diversité pour la mise en œuvre de 2 journées d'événements dans le cadre de la programmation des festivités de la Fête Nationale, qui se tiendra le 23 et 24 juin 2025 à la Place Alice-Girard - Dépense provenant du budget de fonctionnement des événements publics

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 17 500 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Vision Diversité pour la mise en œuvre de 2 journées d'événements dans le cadre de la programmation des festivités de la Fête Nationale, qui se tiendra le 23 et 24 juin 2025 à la Place Alice-Girard;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Vision Diversité, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer cette convention, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1256737007

CA25 16 0098

Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2025

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2025.

30.01 1250219013

CA25 16 0099

Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2025

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2025.

30.02 1250219014

CA25 16 0100

Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2025

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2025.

30.03 1250219015

CA25 16 0101

Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2025

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2025.

30.04 1250219016

CA25 16 0102

Affecter un montant de 100 000 \$, taxes nettes, pour des opérations de modification de la signalisation dans le cadre de la révision des règles de stationnement dans l'arrondissement d'Outremont qui se réaliseront tout au long de l'année 2025 - Dépense provenant du fonds de stationnement de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069010;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AFFECTER un montant total maximal de 100 000 \$, taxes nettes, à même le fonds de stationnement de l'arrondissement pour des opérations de modification de la signalisation dans le cadre de la révision des règles de stationnement dans l'arrondissement d'Outremont qui se réaliseront tout au long de l'année 2025;

D'AUTORISER, les fonctionnaires autorisés à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet, et ce, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-460);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.05 1255069010

CA25 16 0103

Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530) - L'objet du règlement vise à permettre les abris à vélos et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisées à des fins commerciales dans les zones PB, autoriser les cafés-terrasses, lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à permettre les abris à vélo et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisées à des fins commerciales dans les zones PB, autoriser les cafés-terrasses lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges.

40.01 1257776001

CA25 16 0104

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530) - L'objet du règlement vise à permettre les abris à vélos et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisées à des fins commerciales dans les zones PB, autoriser les cafés-terrasses, lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 mai 2025 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1257776001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* » - L'objet du règlement vise à permettre les abris à vélos et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisées à des fins commerciales dans les zones PB, autoriser les cafés-terrasses, lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux date, heure et lieu à être déterminés par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01.1 1257776001

CA25 16 0105

Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), le Règlement concernant la protection des arbres (1168) et le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* - L'objet du règlement vise à ajouter des dispositions en lien à la transition écologique, l'adaptation du cadre bâti face aux risques d'inondations et retirer certains irritants réglementaires

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), le Règlement concernant la protection des arbres (1168) et le Règlement de nuisances (AO-637)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement est d'ajouter des dispositions visant la transition écologique, l'adaptation du cadre bâti face aux risques d'inondations et retirer certains irritants réglementaire.

40.02 1256723001

CA25 16 0106

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), le Règlement concernant la protection des arbres (1168) et le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637) - L'objet du règlement vise à ajouter des dispositions en lien à la transition écologique, l'adaptation du cadre bâti face aux risques d'inondations et retirer certains irritants réglementaires

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 mai 2025 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256723001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), le Règlement concernant la protection des arbres (1168) et le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* » - L'objet du règlement vise à ajouter des dispositions en lien à la transition écologique, l'adaptation du cadre bâti face aux risques d'inondations et retirer certains irritants réglementaires;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux date, heure et lieu à être déterminés par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02.1 1256723001

CA25 16 0107

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Pratt comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme

LA CONSEILLÈRE MARIE POTVIN DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS CE DOSSIER ET SE RETIRE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL DE 21H08 À 21H09.

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Pratt comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme.

40.03 1255069012

CA25 16 0108

Édicter, conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*, une ordonnance permettant la fermeture temporaire à la circulation automobile d'une partie de l'avenue de l'Épée, comprise entre les avenues Fairmount et Elmwood, du mercredi 28 mai au vendredi 20 juin 2025 inclusivement

ATTENDU QUE la volonté de créer un milieu de vie sécuritaire aux abords des écoles Nouvelle-Querbes et Sainte-Anne - Buissonnière pour les usagers des écoles ainsi que les résidents du secteur est une priorité pour le conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE la volonté d'envoyer un message fort aux automobilistes afin de les sensibiliser aux autres modes de transport actif par l'exclusion de la circulation automobile et plus particulièrement dans les secteurs résidentiels à proximité des écoles;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069005;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

PROPOSITION PRINCIPALE

D'AUTORISER la fermeture temporaire à la circulation automobile d'une partie de l'avenue de l'Épée comprise entre les avenues Fairmount et Elmwood, et ce, du mercredi 28 mai au vendredi 20 juin 2025 inclusivement.

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER la fermeture temporaire à la circulation automobile d'une partie de l'avenue de l'Épée comprise entre les avenues Fairmount et Elmwood, et ce, du mercredi 28 mai au vendredi 30 mai et pour la semaine du 2 au 6 juin, de 8h à 9h le matin et de 15h à 16h l'après-midi.

Un débat s'engage.

À 21h16, le président du conseil suspend la séance.

À 21h32, le conseil reprend ses travaux.

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur: Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

LA PROPOSITION TOMBE, N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

SECOND AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER la fermeture complète à la circulation automobile d'une partie de l'avenue de l'Épée comprise entre les avenues Fairmount et Elmwood, et ce, du mercredi 28 mai au vendredi 30 mai.

Un débat s'engage.

VOTE SUR LA PROPOSITION DU SECOND AMENDEMENT

Votent en faveur: Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

LA PROPOSITION TOMBE, N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

TROISIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la fermeture temporaire à la circulation automobile d'une partie de l'avenue de l'Épée comprise, entre les avenues Fairmount et Elmwood, et ce, du mercredi 28 mai au vendredi 20 juin 2025 inclusivement.

DE METTRE en place un comité de bon voisinage pendant la durée du projet incluant la conseillère du district et les représentants des résidents du secteur.

Un débat s'engage.

À 21h36, le président du conseil suspend la séance.

À 21h36, le conseil reprend ses travaux.

VOTE SUR LA PROPOSITION DU TROISIÈME AMENDEMENT

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Mindy Pollak

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.04 1255069005

CA25 16 0109

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public selon le plan fourni dans le cadre de la vente de sapins de la Maison des jeunes d'Outremont du 17 novembre au 24 décembre 2025

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Vente annuelle de sapins** » au profit de la Maison des Jeunes d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1256737004

CA25 16 0110

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai et juin 2025

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'avril à juin 2025 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737005;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Chaussures Piétine fête ses 40 ans** » organisé par Chaussures Piétine;
- Événement « **Olympiades du Collège Sainte-Anne Buissonnière** » organisé par le Collège Sainte-Anne Buissonnière;

- Événement « **Semaine de la rue-école** » organisé par les organismes Transport actif Outremont et Éco-quartier Outremont;
- Événement « **Course Moi, mes souliers - École Guy-Drummond** » organisé par l'École Guy-Drummond;
- Événement « **Kermesse du primaire - Collège Stanislas** » organisé par le Collège Stanislas;
- Événement « **Fête nationale en famille** » organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste, section Jacques-Viger;
- Événement « **Fête des voisins Prince Philip** » organisé par les citoyens de l'avenue Prince-Philip;
- Événement « **Fête des voisins McDougall** » organisé par les citoyens de l'avenue McDougall.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1256737005

CA25 16 0111

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Dollard et Durocher, de l'avenue Outremont entre Thérèse-Lavoie-Roux et Manseau, de l'avenue Manseau entre Outremont et Wiseman et de l'avenue Wiseman entre Manseau et la Place Alice-Girard. Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la Place Alice-Girard pour la tenue de l'événement « Triptyque Cycle Régis » qui aura lieu le samedi 24 mai 2025 de 10 h à 20 h

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Triptyque Cycle Régis** » organisé par la Fédération québécoise de sports cyclistes par l'entremise de Charles Huot.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1256737006

CA25 16 0112**Édicter une ordonnance décrétant la tenue de l'événement Semaine de la Rue-école devant se tenir du 26 au 30 mai 2025**

ATTENDU QUE du 26 au 30 mai 2025, le Centre d'écologie urbaine invite les municipalités et les communautés scolaires du Québec à transformer leurs rues en espaces sécuritaires et actifs pour les enfants grâce à la toute première Semaine de la rue-école;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil du 11 mars 2025, le conseil d'arrondissement a voté à l'unanimité une motion pour demander à l'arrondissement de participer à cette activité, d'informer les écoles présentes sur le territoire de la possibilité d'y participer et de collaborer avec les écoles, les parents d'élèves et les organismes qui proposeront un projet;

ATTENDU QUE l'objectif de cette ordonnance est de couvrir une demande de fermeture de rues qui serait déposée dans le cadre du programme de rues écoles sur l'une des rues aux abords d'une école, tel que démontré dans le plan joint au sommaire et à l'ordonnance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069014;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER la fermeture temporaire à la circulation automobile sur les avenues suivantes, constituées en zones scolaires, et ce, à la condition que les écoles intéressées à participer à cet événement déposent une demande conforme auprès du responsable de la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets avant le 16 mai 2025 et quelles s'engagent à respecter les modalités et conditions énoncées par ce dernier :

- Zone scolaire à l'extrémité de l'avenue Glendale;
- Zone scolaire située au coin de l'avenue Ducharme et du boulevard Dollard;
- Zone scolaire située au coin des avenues Manseau et Outremont;
- Zone scolaire située sur l'avenue Durocher, à l'angle de la rue Beaubien;
- Zone scolaire située sur l'avenue McEachran, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
- Zone scolaire située sur le boulevard Dollard et les avenues Lajoie et Stuart, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
- Zone scolaire située sur les avenues Lajoie, Outremont et Champagneur, entre les avenues Lajoie et Bernard;
- Zone scolaire située sur les avenues Bernard, McEachran et Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Zone scolaire située sur les avenues Bloomfield et Sainte-Viateur, entre les avenues Bernard et Saint-Viateur;
- Zone scolaire située les avenues Vincent-D'Indy, Claude-Champagne et le boulevard Mont-Royal, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Mont-Royal;
- Zone scolaire située sur l'avenue Pagnuelo, au coin du chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Zone scolaire située sur l'avenue Fairmount et les avenues Bloomfield, de l'Épée, Querbes et Durocher.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA25 16 0113

Édicter une ordonnance visant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt et les tronçons de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2025

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069015;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt et les tronçons de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine jusqu'à la fin du mois octobre 2025.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1255069015

CA25 16 0114

D'accepter, en vertu de l'article 5 du Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 21 534,29 \$ relative à la contribution au fonds des parcs pour la délivrance d'un permis de transformation pour l'ajout de huit (8) unités de logement pour un total de 42 logements à l'intérieur du bâtiment situé au 1290, avenue Bernard

ATTENDU QUE le 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté, avec les changements, le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)* qui a pris effet 12 mois après la date de son entrée en vigueur, soit le 19 juin 2018;

ATTENDU QU'une demande de permis de transformation a été déposée auprès de la Division urbanisme, permis et inspection le 28 novembre 2024 pour la transformation d'un espace commercial au 2^e étage en 8 unités de logement supplémentaires portant le total d'unités de logement à 42 au bâtiment situé au 1290, avenue Bernard;

ATTENDU QUE les dispositions du Règlement 17-055 s'appliquent à la demande de permis de transformation en vertu de l'article 5 dudit règlement prévoyant que préalablement à la délivrance d'un permis de transformation visé au paragraphe 3^o de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753009;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCEPTER, en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*, le versement d'une somme compensatoire de 21 534,29 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

DE VERSER cette contribution au fonds des parcs de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1255753009

CA25 16 0115

Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 640, avenue Dunlop et 43, avenue Springgrove

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 16 avril 2025, les demandes d'approbation de PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358024;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

640, avenue Dunlop

Avec les réserves suivantes :

- Assurer la symétrie des ouvertures sur les côtés latéraux au 2^e étage;
- Reprendre la couleur des fenêtres existantes en façade pour toutes les fenêtres;
- Reprendre la couleur de la porte principale pour les nouvelles portes extérieures arrière situées au rez-de-chaussée;

Avec la suggestion suivante :

- Planter un deuxième arbre fruitier avec un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) d'au moins 10 cm dans la cour arrière pour assurer la bonne santé et la pérennité du pommier proposé;

43, avenue Springgrove

Avec la réserve suivante :

- Fermer le dessous de chaque terrasse avec un soffite en aluminium noir.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1218358024

CA25 16 0116

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution refusant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la réfection et l'agrandissement de la terrasse arrière pour l'immeuble situé au 797, avenue Hartland

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé défavorablement, à la séance tenue le 16 avril 2025, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753010;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est ni un TAS ni catégorisé selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté une première fois au mois de mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet a subi peu de modifications et ne respecte pas les orientations données au mois de mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la terrasse est située dans la cour latérale, près de la limite de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la terrasse est située en hauteur et très visible depuis le domaine public et les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle proposition ne réduit pas les impacts de la terrasse en hauteur pour limiter les vues plongeantes sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE la terrasse est agrandie en profondeur et en largeur;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la terrasse ne prend pas en compte le positionnement des bâtiments voisins ni leur aménagement, et ne favorise pas l'intimité de chaque voisin;

CONSIDÉRANT QUE le bac à fleurs ajouté sert uniquement d'écran d'intimité pour la terrasse, visible depuis l'avenue Hartland, et n'atténue pas la visibilité ni les vues plongeantes sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QU'une terrasse au sol favoriserait un meilleur voisinage et offrirait une plus grande surface utilisable;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux matériaux, couleurs et finis proposés;

CONSIDÉRANT QUE le style de la terrasse proposé n'est pas inspiré par les caractéristiques du bâtiment existant ni par son style architectural;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 797, avenue Hartland.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1255753010

CA25 16 0117

Modifier la résolution CA24 160306 entérinée par le conseil d'arrondissement le 3 décembre 2024 et approuvant la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 122, avenue Maplewood

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 13 novembre 2024, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a approuvé la demande d'approbation de PIIA lors de la séance de 3 décembre 2024, nonobstant la recommandation du CCU, dans l'objectif de permettre la construction de la terrasse proposée au 2^e étage;

ATTENDU QUE seule la première réserve recommandée par le CCU a été modifiée en suggestion;

ATTENDU QUE dans l'objectif de permettre cette terrasse, la deuxième réserve doit également être modifiée en suggestion;

ATTENDU les motifs indiqués aux sommaires décisionnels portant les numéros 1248208018 et 1257776002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER la résolution CA24 16 0306 afin que la mention nonobstant applicable au 122, avenue Maplewood se lise comme suit :

Nonobstant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil d'arrondissement transforme la première réserve, soit « À l'arrière, afin de favoriser le bon voisinage, retirer la terrasse proposée au 2^e étage » et la troisième réserve, soit « Au mur arrière du 2^e étage, conserver la hauteur et largeur des ouvertures existantes », en suggestions.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1257776002

CA25 16 0118

Prendre acte du dépôt, au conseil municipal, du projet de résolution autorisant la démolition partielle du bâtiment existant, la restauration du volume préservé et son agrandissement afin d'y ajouter des logements destinés en priorités à des étudiants (UTILE) ainsi que d'un espace commercial au rez-de-chaussée, pour l'immeuble situé sur le lot numéro 6/034 617 du cadastre du Québec (6600, rue Hutchison)

PRENDRE ACTE du dépôt, au conseil municipal, du projet de résolution autorisant la démolition partielle du bâtiment existant, la restauration du volume préservé et son agrandissement afin d'y ajouter des logements destinés en priorité à des étudiants (UTILE) ainsi qu'un espace commercial au rez-de-chaussée, pour l'immeuble situé sur le lot numéro 6 034 617 du cadastre du Québec (6600, rue Hutchison).

47.04 1256723003

CA25 16 0119

Informé le conseil d'arrondissement de la suppression de certains espaces de stationnement tarifés sur rue en lien avec l'implantation d'une station BIXI sur le côté ouest de l'avenue Vincent d'Indy au sud du boulevard Mont-Royal

INFORMER le conseil d'arrondissement de la suppression de certains espaces de stationnement tarifés sur rue en lien avec l'implantation d'une station BIXI sur le côté ouest de l'avenue Vincent d'Indy au sud du boulevard Mont-Royal.

60.01 1255069008

CA25 16 0120

Déposer au conseil d'arrondissement le compte rendu de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 18 mars 2025

DÉPOSER le compte rendu de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 18 mars 2025.

60.02 1255069011

CA25 16 0121

Motion de la conseillère Valérie Patreau pour réduire la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Van Horne et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine dans Outremont

ATTENDU QUE la sécurité des plus vulnérables est une priorité pour l'ensemble des élu.es d'Outremont;

ATTENDU QUE réduire la vitesse de 40 km/h à 30 km/h permet de réduire le nombre et la gravité des accidents, notamment en améliorant la capacité d'arrêt des automobilistes;

ATTENDU QUE l'apaisement de la circulation aux alentours des écoles est une priorité pour l'ensemble des élu.es d'Outremont et l'administration de la mairesse de la Ville de Montréal, Valérie Plante;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Ville de Montréal a annoncé que toutes les rues aux alentours des écoles allaient pouvoir bénéficier d'une diminution de la circulation à 30 km/h maximum partout sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme et de Mobilité (SUM) de la Ville de Montréal a proposé à l'arrondissement d'Outremont de diminuer la vitesse aux alentours des écoles Stanislas et du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie à 30 km/h sur les rues artérielles Van Horne et Côte-Sainte-Catherine respectivement;

ATTENDU QU'avoir une zone à 30 km/h sur toute la longueur de ces rues artérielles dans Outremont, plutôt que seulement sur une portion, permettrait de simplifier le message pour les automobilistes tout en augmentant la sécurité des transports actifs;

ATTENDU QUE de diminuer la vitesse de circulation en ville améliore la sécurité des plus vulnérables et génère des co-bénéfices tels que la réduction du bruit dû aux véhicules automobiles et à la convivialité dans les espaces publics;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCEPTER la proposition du Service d'Urbanisme et de Mobilité (SUM) de la Ville de Montréal de réduire la vitesse de 40 km/h à 30 km/h sur le long des rues Van Horne et Côte-Sainte-Catherine sur le territoire d'Outremont;

DE MANDATER les services de l'arrondissement d'Outremont pour mettre en œuvre cette nouvelle réglementation.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA25 16 0122

Motion de la conseillère Caroline Braun visant à soumettre une demande au ministère des Transports du Québec afin d'interdire le camionnage sur le viaduc Rockland et le chemin Bates à Outremont

ATTENDU QUE le chemin Bates, accessible par le viaduc Rockland, longeait à l'origine une voie ferrée et servait principalement au passage de véhicules lourds, notamment pour des activités industrielles telles qu'une manufacture de meubles, un dépôt de neige usée et un centre de distribution de carburant de chauffage;

ATTENDU QUE le chemin Bates a connu une transformation urbaine majeure au fil des décennies, devenant un secteur résidentiel en plein essor, prisé pour sa localisation et sa proximité des commerces et services d'Outremont;

ATTENDU QUE plus de 205 résidents demeurent actuellement sur le chemin Bates, incluant des familles avec de jeunes enfants ainsi que des personnes âgées;

ATTENDU QUE la croissance démographique de ce secteur est appelée à se poursuivre, avec l'émergence de cinq nouveaux immeubles à logements en cours de développement;

ATTENDU QUE le réseau de rues désignées au camionnage par le ministère des Transports du Québec désigne actuellement le chemin Bates et le viaduc Rockland comme partiellement interdit au camionnage;

ATTENDU QUE la vocation de transit industriel et logistique du chemin Bates est désormais en profond décalage avec sa nouvelle réalité résidentielle;

ATTENDU QUE la sécurité de toutes et tous, et plus particulièrement celle des personnes vulnérables, constitue une priorité de l'administration de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU QUE les résidentes et résidents du chemin Bates rapportent une circulation excessive de camions dans leur secteur, posant un risque réel pour la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes, en plus de contribuer à la pollution sonore et atmosphérique;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal projette l'implantation d'une piste cyclable sur le tronçon du chemin Bates situé sur son territoire, ce qui accentuera le besoin de sécurité et de cohabitation harmonieuse sur cette artère;

ATTENDU QUE les résidents demandent expressément l'interdiction du transit des véhicules lourds sur le chemin Bates, dans un objectif de sécurité et de qualité de vie pour l'ensemble du quartier;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a démontré, ces dernières années, sa volonté d'agir en faveur des demandes citoyennes et des réalités contemporaines en matière d'aménagement urbain et de sécurité;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

DE MANDATER les équipes de l'arrondissement d'Outremont pour soumettre une demande formelle au ministère des Transports du Québec afin que le chemin Bates et le viaduc Rockland soient entièrement retirés du réseau autorisé au camionnage dans les limites de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H 09.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 juin 2025.